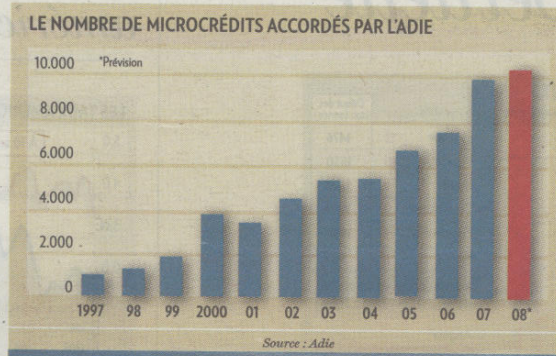


Le microcrédit fait son chemin dans l'esprit des Français

CRÉDIT

Alors que s'ouvre la semaine du microcrédit, ces prêts de moins de 25.000 euros à la création d'entreprise connaissent un succès croissant auprès de populations les plus fragiles.

Le microprêt à la création d'entreprise destiné aux personnes traditionnellement exclues du marché du travail et du système bancaire connaît un succès grandissant. A l'occasion de la quatrième édition de la semaine du microcrédit qui s'ouvre aujourd'hui dans toute la France jusqu'au 7 juin, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) affiche un bilan des plus encourageants. Elle a délivré en 2007 près de 10.000 crédits d'un montant maximum de 5.500 euros, qui ont engendré la création de 10.000 emplois. « Nous enregistrons depuis plusieurs années une progression de notre activité de 30 %. Cette évolution devrait se poursuivre en 2008 et nous permet de doubler notre niveau d'activité en 2010 », souligne Maria Nowak.



La présidente de l'Adie n'en tire pas de fierté excessive. Elle n'y voit rien de bien extraordinaire dans la mesure où le contexte économique difficile oblige de plus en plus de personnes à faire le deuil d'un travail salarié pérenne tout au long de leur vie. En parallèle, par souci de rentabilité les grandes entreprises laissent un espace désindustrialisé à de petites unités de production dans certaines parties du territoire, en particulier dans les zones rurales ou dans les quartiers sensibles. « Le travail indépendant revient en force dans l'opinion publique », conclut Maria Nowak. Parallèlement à cette évolution des mentalités, les finance-

ments du microcrédit augmentent sans difficulté car les banques partenaires de l'Adie ont eu le temps de faire l'expérience du caractère peu risqué de ce type de prêt. Selon l'association, 94 % des montants des prêts sont remboursés et le taux de pérennité des entreprises aidées atteint 65 % après deux ans d'existence, un niveau équivalent aux autres créations d'entreprises.

300.000 PRÊTS PAR AN POTENTIELS

Le projet de loi de modernisation économique (LME) actuellement examiné par les parlementaires devrait donner un nouveau coup de pouce au monde du microcrédit en

lui offrant un cadre réglementaire spécifique. Ce texte législatif instaure en particulier le statut de l'auto-entrepreneur et simplifie dans la foulée les obligations comptables et fiscales de ce type d'acteur afin qu'il puisse se consacrer plus largement à son activité. Jusqu'à présent, le fait d'être imposé au même régime qu'une grande entreprise poussait la plupart de petites activités à exercer sur un marché parallèle.

A quelques mois de fêter ses vingt ans de combat en faveur du microcrédit, l'Adie ne veut toutefois pas s'arrêter en si bon chemin. L'association estime à 300.000 par an le nombre de prêts potentiels, soit trente fois plus que ceux qu'elle honore actuellement. Selon un sondage récent CSA pour Planet Finance, organisation non gouvernementale intervenant en amont et en aval du microcrédit (voir ci-dessous), 55 % des Français ont déjà entendu parler de ce type de financement mais seulement 23 % d'entre eux savent précisément ce dont il s'agit. La semaine qui s'ouvre doit être l'occasion d'améliorer la visibilité du microcrédit. Et de rappeler ce dont il s'agit vraiment (des prêts à la création d'entreprise de moins de 25.000 euros) pour éviter que des acteurs nouveaux attirés par le potentiel du secteur n'en troublent l'image et le développement...

Interview. Jacques Attali, président de Planet Finance

« Assister les créateurs »



DAVID BRAININ

Le marché français du microcrédit est-il différent des autres pays dans lesquels Planet Finance intervient ? Si 80 % de la population mondiale n'a pas accès aux services

financiers, les offres de crédit sont répandues en France. Cependant, il serait important d'évaluer, de noter et de coordonner les initiatives nombreuses existantes dont certaines sont beaucoup plus efficaces que d'autres. Enfin, la pénétration de la microfinance est encore faible dans l'Hexagone parce les aspirants à la création d'entreprise exclus du système bancaire manquent d'assistance en amont et en aval de leur projet. C'est à ces périodes critiques que Planet Finance intervient.

En quoi consiste votre action en amont des projets ?

Nous avons lancé en 2005 le programme « Entreprendre en banlieue » dont la mission est d'identifier et d'aider dans des zones urbaines sensibles des entrepreneurs potentiels à formaliser leur projet. Déjà plus de 1.000 personnes ont bénéficié de cette assistance qui a abouti à la création de 78 entreprises et de 148 emplois. Compte tenu de l'assistance technique, ces nouveaux postes ont cha-

cun coûté 3.000 euros, ce qui est largement inférieur au coût d'un chômeur pour la société. Il faut donc poursuivre le développement de ce programme actuellement opérationnel dans seulement quatre sites géographiques. En 2008, l'objectif est d'accompagner un millier de projets dans les quartiers sensibles.

Quels sont les besoins d'un micro-entrepreneur une fois son dossier accepté ?

Obtenir un microcrédit est une chose, convaincre un investisseur de prendre une partie du capital de sa microstructure pour l'accompagner dans son développement en est une autre. Pour surmonter cette difficulté, nous avons créé en 2007 FinanCités. Cette société de capital-risque solidaire destinée aux entreprises de quartiers apporte des financements compris entre 5.000 euros et 100.000 euros sous forme de capital ou de prêt participatif. L'objectif est de ne pas dépasser 30 % du capital et d'accompagner l'entrepreneur de trois à sept ans. L'an passé, FinanCités a financé 17 micro-entreprises pour un montant total de 763.000 euros. Son objectif est d'accompagner quelque 300 très petites entreprises des quartiers d'ici à trois ans. ■

PROPOS RECUEILLIS
PAR NINON REMAUD

La Tribune du 3 juin 2008